

**COMPTE-RENDU
des délibérations du Conseil Municipal**

Conseillers élus : 11

En fonction : 11

Présents : 8

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

Sous la présidence de Mme Cathia HEIM, Maire

Membres présents : Mmes et Ms.

SCHREIBER Adrien (1er adjoint) BUCHHEIT David, (3eme adjoint), BUCHHEIT Jonathan, BUCHHEIT Gabriel, FISCHER Marc, HOELLINGER Pascal, DECKER SCHAUB Eve

Absents excusés : CONRAD Alfred (procuration à Buchheit David) KRIEGEL Fabrice, MEYER Mélanie.

Date de convocation : 21 novembre 2023 – Ouverture de la séance : 20H00

ORDRE DU JOUR

- 1.Approbation du compte-rendu de la séance du 26 octobre 2023 et désignation d'un secrétaire de séance.
- 2.Gestion forestière.
- 3.Café multiservice : demandes de subvention : DETR
4. Café multiservice : demande de subvention à la Région Grand Est
- 5.Finances communales.
- 6.Location salle activité chi-qong.
- 7.Désignation d'un référent autonomie.



Présence de M. Flavien Lamiche, agent de l'ONF de Sarrebourg, pour la présentation du schéma régional d'aménagement forestier.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 OCTOBRE 2023 ET DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 26 octobre 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Marc Fischer est désigné secrétaire de séance.

2. GESTION FORESTIÈRE

2.1 Approbation du plan d'aménagement forestier

La Maire présente à ses conseillers le projet d'aménagement de la forêt communale pour la période 2024 à 2043, établi et présenté par l'Office National des Forêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve ce projet.

2.2 Etat d'assiette 2025 :

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité ;

Approuve l'inscription à l'état d'assiette pour l'exercice forestier 2025 de la parcelle réglée suivante: 5a

2.3 Programme des travaux de l'exercice 2024 :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité
-adopte le programme de l'exercice 2024, décide de la destination des coupes comme suit :

Vente de gré à gré de produits sur pied et de houppier.

Coupes réglées des parcelles n°1-2-3-6-9-10 et produits accidentels

Confie la maîtrise d'œuvre à l'ONF.

Confie l'exploitation des coupes à l'entreprise la mieux disante.

Autorise la Maire à signer les contrats de travaux correspondants et à fixer les délais de façonnage et de débardage.

Le prix d'évaluation des lots de menus produits vendus par adjudication à la mesure est fixé à 23.00€/stère.

2.4 Vente exceptionnelle de gré à gré

La commune organise une vente exceptionnelle de gré à gré pour les habitants de Schweyen le 30 novembre 2023 à 18 heures en mairie. 170 stères seront proposés à la vente.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré fixe le prix du stère à 23€ et autorise la Maire à signer les contrats de vente ainsi que toutes les pièces relatives à ce dossier.

Cette décision est votée à 6 voix pour et 2 contre.

3.RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EN EXTENSION D'UN TIERS LIEU ASSOCIATIF ET CULTUREL: DEMANDE DE SUBVENTION D.E.T.R.

La Maire rappelle la création d'un café multiservice dans le bâtiment de l'ancienne école primaire. En plus des activités citées dans les délibérations antérieures en amont de ce projet, une extension tiers lieu associatif et culturel transfrontalière et un espace coworking viendra compléter la restructuration de l'ancienne école.

Ce tiers lieu rural permettra de redynamiser la commune grâce à l'implantation d'un nouveau lieu de vie au centre du village qui est actuellement enclavé.

Ce lieu favorisera les relations humaines de proximité, de rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs nécessaires à l'animation du village.

Ce tiers lieu qui se voudra culturel pourra accueillir des événements artistiques transfrontalières qui viseront à créer et à animer la vie culturelle sur le territoire.

Cette opération peut bénéficier la subvention DETR et est susceptible d'être inscrite dans les programmes subventionnables cadre de vie : « travaux d'amélioration de l'environnement et du cadre de vie réalisés dans le contexte d'une opération d'ensemble, hors travaux de voirie, réseaux divers et d'enfouissement des réseaux ».

Elle présente l'estimation des travaux pour un montant de 261 880.88€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 7 voix pour et une abstention;

- Approuve l'estimation telle que présentée ci-dessus.

- Sollicite la subvention D.E.T.R de 30% auprès des services de l'Etat.

- Adopte le plan de financement ci-dessous :

Etat : D.E.T.R : 78 564.00€

Conseil Départemental : Ambition (30%) : 78 564.00€

Région (20%) : 52 376.00€

Reste à charge de la commune : 52 376.00 €

La commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires à l'entretien de l'ouvrage subventionné.

Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

4.RESTRUCTURATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE EXTENSION D'UN TIERS LIEU ASSOCIATIF ET CULTUREL: DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA RÉGION GRAND EST.

La Maire rappelle la création d'un café multiservice dans le bâtiment de l'ancienne école primaire. En plus des activités citées dans les délibérations antérieures en amont de ce projet, une extension tiers lieu associatif et culturel transfrontalière et un espace coworking viendra compléter la restructuration de l'ancienne école.

Ce tiers lieu rural permettra de redynamiser la commune grâce à l'implantation d'un nouveau lieu de vie au centre du village qui est actuellement enclavé.

Ce lieu favorisera les relations humaines de proximité, de rencontre intergénérationnelle et à soutenir localement les porteurs de projets associatifs nécessaires à l'animation du village.

Ce tiers lieu qui se voudra culturel pourra accueillir des évènements artistiques transfrontalières qui viseront à créer et à animer la vie culturelle sur le territoire.

Elle présente l'estimation des travaux pour un montant de 261 880.88€.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 7 voix pour et une abstention;

- Approuve l'estimation telle que présentée ci-dessus.

- Sollicite une subvention de 20% auprès des services de la Région Grand-Est.

- Adopte le plan de financement ci-dessous :

Région : 52376.00€

Etat : D.E.T.R : 78 564.00€

Conseil Départemental : 78 564.00€

Reste à charge de la commune : 52 376.00 €

La commune s'engage à inscrire chaque année à son budget les crédits nécessaires à l'entretien de l'ouvrage subventionné.

Le Conseil Municipal autorise la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

5. FINANCES COMMUNALES

5.1 : Anomalie comptable exercice 2021 :

Un mail de l'ancien percepteur informe d'une anomalie comptable sur l'exercice 2021. En effet le mandat 23/2021 est imputé au 21532 «réseau d'assainissement » alors que la commune a transféré son réseau au SDEA. L'imputation est donc erronée.

Il convient donc d'annuler le mandat par l'émission d'un titre d'annulation de mandat au 21532 et de réémettre un mandat au 2158 pour 3521.99€. Cette opération nécessite le virement de crédits suivants.

Compte 2158-75 : + 3522.00

Compte 020 : - 3522€

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré vote le virement de crédits ci-dessus.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2023-46 du 26 octobre 2023

5.2 : Virement de crédits

Après avoir entendu l'exposé du Maire les membres du Conseil Municipal votent le virement de crédits suivants :

En section d'investissement :

2151-28 (rénovation éclairage public) : + 4 000.00€

2131-79 (caserne des pompiers) : - 4 000.00€

En section de fonctionnement :
624 (transports collectifs) : -1000.00€
623 (publicité, publication, relation publique) : + 1000.00€

5.3 Acceptation chèque

La Maire informe que la société d'assurances Willis Towers Watson France (assurance statutaire du personnel) nous a adressé un chèque de 364.96 euros en règlement d'une régularisation de l'exercice 2022.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte ce chèque.

5.4 : Remboursement de la facture du Super U

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire l'autorise à mandater la facture du Super U n°600201516885 20231109 du 9 novembre 2023 d'un montant de 190.00€ au second adjoint M. Conrad Alfred.

En effet, M. Conrad a réglé cette facture sur ses propres deniers, lors de l'enlèvement de la marchandise au magasin.

5.5 Facturation location salle A.V.D.S

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré décide de facturer à l'AVDS (Association pour la Valorisation et le Développement de Schweyen) la somme de 40.00€ pour l'utilisation de la salle communale lors de la diffusion de la coupe du monde de rugby au mois de septembre et octobre.

Cette décision est votée à 5 voix pour.

Heim Cathia, Buchheit Jonathan et Buchheit Gabriel n'ont pas pris part au vote.

6.LOCATION SALLE ACTIVITÉ CHI-QONG

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du Maire décide de fixer la location pour l'année 2023 à 400.00€ pour l'activité chi-qong.

7.DESIGNATION D'UN RÉFÉRENT AUTONOMIE

Le Conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire désigne à l'unanimité M. Schreiber Adrien référent autonomie.

Fin de la séance : 23h00 heures

Le secrétaire de séance :
Marc FISCHER

La maire:
Cathia HEIM

Suivent les signatures des membres présents.

Cathia HEIM	Adrien SCHREIBER (1 ^{er} adjoint)	CONRAD Alfred (2eme adjoint) (absent excusé)
David BUCHHEIT	Gabriel BUCHHEIT	Jonathan BUCHHEIT
Marc FISCHER	Pascal HOELLINGER	Fabrice KRIEGEL (absent excusé)
Mélanie MEYER (absente excusée)	Eve DECKER SCHAUB	